

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES ACTIONS DE FORMATION

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute action de formation implique, pour le Client, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont la convention ou le contrat de formation, les présentes conditions de vente et la facture.

OBLIGATIONS de L'École du Paradoxe

L'École du Paradoxe s'engage sur une obligation de moyens et fait diligence pour mettre tout son art et son savoir-faire à l'atteinte des objectifs fixés et des résultats attendus. A l'issue de la formation, **L'École du Paradoxe** remet à chaque participant une attestation de participation.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Dès l'acceptation de sa demande d'inscription par **L'École du Paradoxe**, le Client reçoit un bulletin d'inscription qu'il doit retourner complété. A la réception de ce bulletin d'inscription, **L'École du Paradoxe** fait parvenir au Client la convention ou le contrat de formation, tel que prévu par la loi.

- Dans le cas d'un contrat de formation passé avec un particulier, le Client s'engage à retourner à **L'École du Paradoxe** un exemplaire du contrat, signé, dans les plus brefs délais et avant le début de l'intervention. Le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après réception du contrat. Passé ce délai, il doit adresser à **L'École du Paradoxe** un acompte de 30% du prix de la formation sauf stipulation expresse de la part de **L'École du Paradoxe** (art. 6353-6 et 6353-7 du Code du Travail). Le Client s'engage à verser la moitié du solde le premier jour de la formation pour les formations supérieures à 2 jours, et l'autre moitié du solde à mi-parcours. Pour les formations de 2 jours, le Client s'engage à régler la totalité du solde le premier jour de la formation.

- Dans le cas d'une convention de formation le Client s'engage à retourner à **L'École du Paradoxe** un exemplaire de la convention, signé, dans les plus brefs délais et avant le début de l'intervention. Cette convention doit être accompagnée du règlement d'un acompte de 30% du prix de la formation sauf stipulation expresse de la part de **L'École du Paradoxe** (art. 6353-6 et 6353-7 du Code du Travail). Le Client s'engage à verser au choix la totalité ou la moitié du solde le premier jour de la formation et l'autre moitié du solde à mi-parcours

pour les formations supérieures à 2 jours. Pour les formations de 2 jours, le Client s'engage à régler la totalité du solde le premier jour de la formation.

- Si la convention est passée par une entreprise pour un de ses salariés, le règlement de la totalité se fait à réception de la facture.

- Si un OPCA règle tout ou partie de la facture, le Client s'engage à effectuer les démarches nécessaires et à fournir à **L'École du Paradoxe** l'attestation de prise en charge.

- En cas de formation sur site, le Client met à la disposition de **L'École du Paradoxe** l'équipement adéquat, notamment une pièce équipée pouvant accueillir tous les participants dans des conditions favorables. Il fait lui-même son affaire de la convocation des participants, sauf accord avec **L'École du Paradoxe**, et s'assure de leur présence.

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués TTC, (**L'École du Paradoxe** est exonérée de TVA en application de l'article 261.4.4^a du CGI).

Le prix comprend : le coût pédagogique et technique et les supports de cours. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des stagiaires.

Pour les formations intra-entreprises, une facture est émise à l'issue de l'intervention ou en fin de mois si l'opération se déroule sur plusieurs mois pour les interventions ayant eu lieu pendant ce mois. Le règlement est immédiatement exigible. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal (Code du Commerce Art. L. 441-6 al. 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, **L'École du Paradoxe** se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

Toute annulation ou report d'inscription de la part du Client doit être signalée et confirmée par écrit.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES ACTIONS DE FORMATION

- **Pour les formations faisant l'objet d'une convention :**

- une annulation intervenant plus de 30 jours avant de le début de la formation donne lieu à une facturation de 150 € pour frais de dossier.
- une annulation intervenant de 30 jours à 15 jours avant le début de la formation donne lieu à la facturation de 30% du coût de la formation, dédit non imputable au titre de la formation continue.
- pour une annulation intervenant moins de 15 jours avant le début de la formation, l'intégralité du prix de la formation est exigible.
- en cas d'abandon du stage en cours de formation par le Client, la totalité du montant de la formation est due.

Une facture distincte sera établie pour les montants non imputables au titre de la formation professionnelle continue.

- **Pour les formations faisant l'objet d'un contrat :**

en cas d'annulation du stage par le Client pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue :

- plus d'un mois avant le début de la formation : l'acompte sera restitué, déduction faite de 100 euros pour frais de dossier
- moins d'un mois avant le début de la formation, donne lieu à la facturation de 30% du coût de la formation
- en cas d'abandon du stage en cours de formation par le Client pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité du montant de la formation est due.

Si le Client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

L'École du Paradoxe se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des formateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

L'École du Paradoxe informe le Client au moins 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

En cas d'inexécution totale ou partielle de l'action de formation, **L'École du Paradoxe** s'engage à rembourser au Client les sommes indûment perçues de ce fait.

ACCEPTATION DES CGV

La participation à une formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par le Client, et le respect par le Client du règlement intérieur (disponible sur le site www.ecoleduparadoxe.com et sur simple demande).

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre **L'École du Paradoxe** et le Client relèvent de la Loi française. Le fait pour **L'École du Paradoxe** de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS quel que soit le siège ou la résidence du Client nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de **L'École du Paradoxe** qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par **L'École du Paradoxe** à son siège social, 71 Boulevard de Sébastopol, 75002 Paris